

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Lundi 24 janvier 2022 à 18h30

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/12/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

### 2 – Demandes de subventions : cercle vertueux et DETR

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à déposer des demandes de subventions à savoir :

- Une demande de DETR à faire avant le 15 février pour la mise en plateau d'un commerce prévu au rez-de-chaussée dans la maison « COGNET ».
- Une demande de subvention auprès de Loire Forez « cercle vertueux » pour le projet d'aménagement de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité

### 3 – Devenir de la maison « COGNET »

Madame le maire rappelle qu'il faut avancer sur le devenir de ce bien. Afin de prendre les bonnes décisions il y a nécessité de réaliser un état des lieux complet par un maître d'œuvre. Une demande de devis a été faite en ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la réalisation de cet état des lieux.

### 4 – Classe transplantée et animation musicale

Gisèle MELONI en charge des affaires scolaires indique que 95 élèves de l'école doivent partir en classe verte au Bessat pour 3 jours. Le coût par enfant est de 160€. Une participation de 50€ est prévue par le sous des écoles. Il est demandé au conseil de prévoir une participation de 15€ par enfants.

De plus le directeur d'école a fait part de l'intention de faire intervenir un étudiant du centre de formation musical de Lyon sur 5 classes pour un cout annuel de 2 500€. Une convention sera établie avec la mairie pour 307 h par an et permettrait l'obtention d'une subvention. Il est proposé de transformer la subvention de 10€/élève pour Noël et de l'affecté sur ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la participation au voyage et à l'animation musicale.

### 5 – Contribution enquête publique PLUi

Madame le maire rappelle que nous sommes en enquête publique jusqu'au 10 février et propose au conseil de faire part au commissaire enquêteur de son avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Elle rappelle les souhaits pour lesquels Loire Forez émet un avis favorable par courrier du 15 octobre 2020 en reformulant la demande à la suite de manques de précisions ou omissions, à savoir :

1 – Agrandir les zones de protection de jardin et parcs participant aux continuités écologiques parcelle AH15 et la parcelle AE80 oublié dans la délibération du 15 mars 2021 contigüe au fossé servant du passage des eaux pluviales d'une grande partie de la commune et réduire la continuité écologique AE n° 155,10, 8, et 7 dans la même lignée (plan ci-joint).

2 – Dans l'OAP sectorielle renouvellement urbain secteur cœur du bourg d'une superficie de 9 751 m<sup>2</sup> est prévu a minima 25 logements. Notre inquiétude était de savoir comment phaser dans le temps l'ouverture à la construction sans se retrouver avec toutes les constructions d'un coup. Un phasage est envisagé et permettra d'anticiper cette problématique (plan ci-joint).

3 – Le conseil municipal a souhaité rajouter un emplacement réservé au début de la parcelle AH22 identifiée dans notre étude animation territoriale comme un enjeu dans l'aménagement des 3 places centrales du bourg et en plein virage et demande de limiter celui de l'autre virage (emplacement réservé n°3) sur la parcelle AH34 (trop conséquent).

Le conseil municipal souhaite rajouter 3 points qui ont émergé depuis à savoir :

1 – Dans l'OAP secteur bourg ouest la maison existante est implantée sur la partie sud identifié en espace végétalisé. Une vigilance du conseil municipal est formulée en cas de rénovation de la dite maison.

2 – À la suite d'une demande de constructibilité sur la parcelle AD97, il s'avère que les fonds de parcelles AD97 et AD96 ne sont pas constructible (règle des 100m d'une exploitation agricole). Nous demandons que cette zone sont classés en agricole (plan ci-joint).

3 – À la suite d'une procédure d'abandon manifeste sur la parcelle AE09 nous souhaitons prendre un arrêté d'alignement afin de créer une continuité de trottoir sur la RD105.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la contribution à l'enquête publique.

#### **6 – Délibération : kits illuminations**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de fourniture et pose de 4 kits illuminations.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% PU	Participation commune
Fourniture et pose de 4 kits illuminations	1 447.60 €	45 %	651.42 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 447.60 €</b>		<b>651.42 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

#### **Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Fourniture et pose de 4 kits illuminations" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

#### **7 – Questions diverses**

- Prévoir l'organisation d'une commission sur la suite à donner à la démolition de la passerelle sur la mare.
- Chauffage de l'école : il est prévu de mettre une cuve de gaz plus grande dans la cour de la bibliothèque
- Un agenda pour les prochaines réunions sera envoyé par Madame le maire

La séance est levée à 21h00

**Prochaine réunion du conseil : lundi 21 mars 2022 à 18h30**